

l'apôtre St. Jacques, *orate pro invicem ut salvemini*, nous inspirent ferveur et confiance : Mettons les en pratique. C'est en effet le seul remède aux maux du genre de ceux qui sont présent en ce moment sur nous ! Rien n'est refusé à une prière animée par le sentiment de la charité fraternelle.

V.

Je crois devoir ici répondre à un reproche qui m'a été adressé à propos du dernier résumé de Conférences, que je vous ai présenté, et je remercie bien sincèrement ceux qui ont eu la confiance de m'en le faire. L'on m'a dit, et avec raison, que j'aurais donné à étudier quelques sujets liturgiques, d'une pratique presque journalière, et que contrairement à ce que l'on avait attendu, je m'étais borné à rapporter les divers sentiments émis sur ces sujets, sans rien décider, laissant par conséquent à chacun la liberté d'abonder dans son sens, et par là même laissant les opinions et les choses où elles en sont !

Je dirai d'abord que sur certains points surtout, j'avais cru que tous découvrant ma pensée dans le fait seul d'avoir posé les questions, tomberaient d'accord sur la réponse que j'anticipais. Il me parut évident en parcourant les procès-verbaux des Conférences que j'avais compté sans l'hôte du préjugé ou du parti pris, qui semble avoir établi son domicile dans certains esprits, que je ne jugeai pas bon de heurter en les forçant à déposer des opinions que je ne pouvais malgré tout les blâmer beaucoup d'avoir adoptées. Tout ce que j'avais rigoureusement droit d'attendre d'eux, eut été un peu de déférence qu'il leur était libre dans les circonstances, de m'accorder ou de me refuser. Ils se sont arrêtés à ce dernier parti ; j'ai eu devoir à mon tour m'arrêter devant leur persistance à ne vouloir point faire le sacrifice de leur opinion. En d'autres termes, comme l'opinion ne s'était pas unanimement prononcée dans mon sens, je crus qu'il valait mieux garder le silence.

Je vais maintenant donner satisfaction à ce reproche en émettant sur les diverses questions mon opinion personnelle, que je ne veux nullement imposer, mais que je laisse à Messieurs les Curés et aux autres prêtres auxquels il peut appartenir de surveiller l'exécution du cérémonial, pleine liberté de suivre, s'ils le jugent à propos :